L'ESSENTIEL DE L'ETUDE

Votre situation

Monsieur Thomas MODÈLE, vous avez 46 ans et vous êtes Salarié cadre.
Madame Nathalie MODÈLE, vous avez 46 ans et vous êtes Salarié cadre.
Vous êtes mariés depuis le 5 juin 2009 sous le régime de la séparation de biens.

Votre patrimoine au 11 juin 2026

Votre patrimoine net : 1 058 317 €

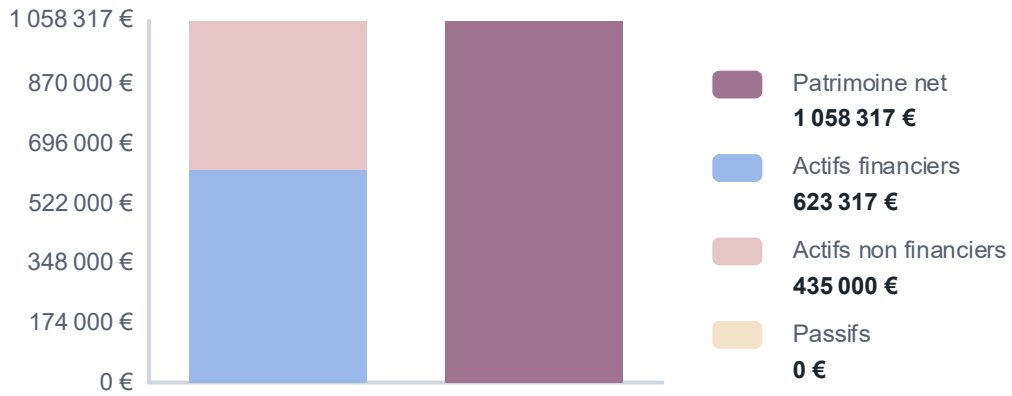

Votre patrimoine est détenu à 16 % par Thomas, 43 % par Nathalie et 41 % par l'indivision.

Votre patrimoine par famille d'actif

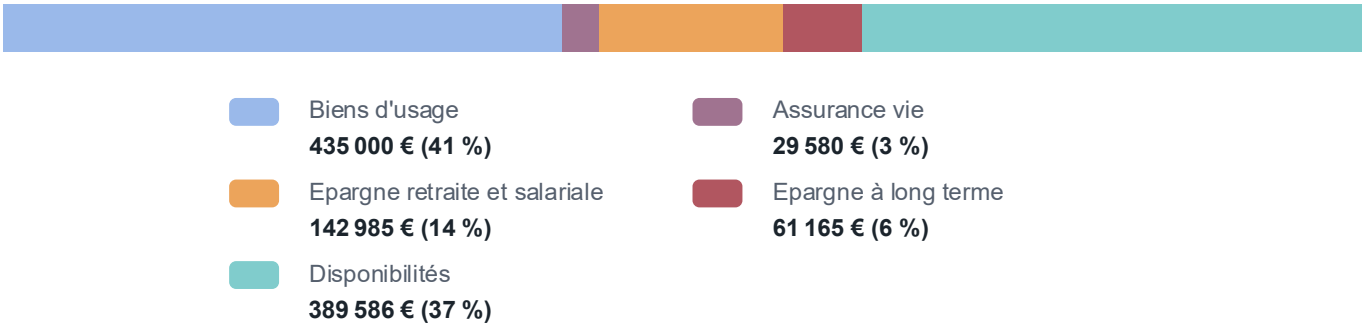

> Il est recommandé de disposer de 3 à 6 mois de revenus d'activité en épargne de précaution mobilisable immédiatement.

VOTRE PATRIMOINE

Votre patrimoine net au 11 juin 2026 : 1 058 317 €

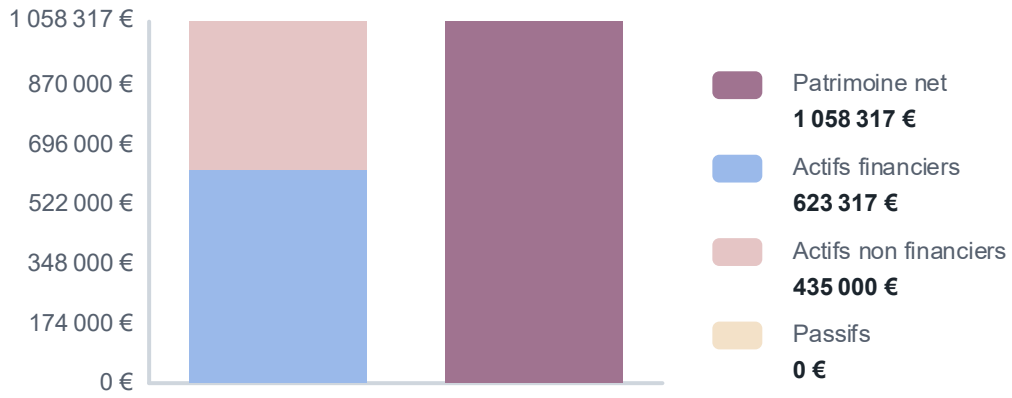

Le patrimoine net est réparti comme suit :

Thomas
165 764 € (16 %)

Nathalie
457 553 € (43 %)

Indivision
435 000 € (41 %)

Vos actifs au 11 juin 2026 : 1 058 317 €

Répartition par famille

Biens d'usage
435 000 € (41 %)

Assurance vie
29 580 € (3 %)

Epargne retraite et salariale
142 985 € (14 %)

Epargne à long terme
61 165 € (6 %)

Disponibilités
389 586 € (37 %)

VOTRE BUDGET

Revenus et charges 2026

Revenus		Charges	
Revenus d'activité	216 508 €	Impôts et taxes	32 883 €
		Charges déductibles du Revenu Imposable	8 984 €
		Charges ouvrant droit à réduction d'impôt	4 253 €
Total de vos revenus	**216 508 €**	**Total de vos charges**	**46 120 €**

Solde budgétaire

En 2026, votre budget dégage un solde positif de 170 388 €.

> Un solde budgétaire positif vous permettra de financer vos projets.

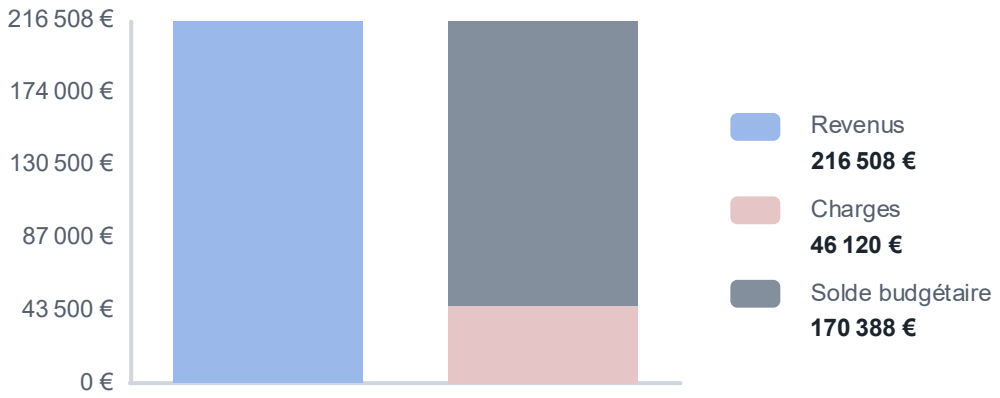

Ratios budgétaires

Charges d'endettement

Vous ne remboursez aucune échéance d'emprunt. Le plafond des charges d'endettement étant généralement estimé à **35,00 %** des revenus pour l'octroi d'un crédit, votre capacité de remboursement est donc d'environ 6 314 € par mois.

Pression fiscale

Vous consacrez **15,19 %** de vos revenus au paiement de vos impôts et taxes. Votre taux marginal d'imposition (TMI) au titre l'impôt sur le revenu est de **41,00 %**.

Taux d'épargne

Vous n'avez pas défini d'épargne. Selon l'Insee, le taux d'épargne financière des ménages français est de 6,6 % en 2023.

EVOLUTION DU BUDGET

La structure du budget du ménage évolue au fil du temps en fonction de nombreux paramètres (impact de la stratégie patrimoniale, départ en retraite, évolution des besoins...). Il nous a semblé important de vous présenter la tendance générale de votre budget sur les prochaines années.

Evolution des revenus

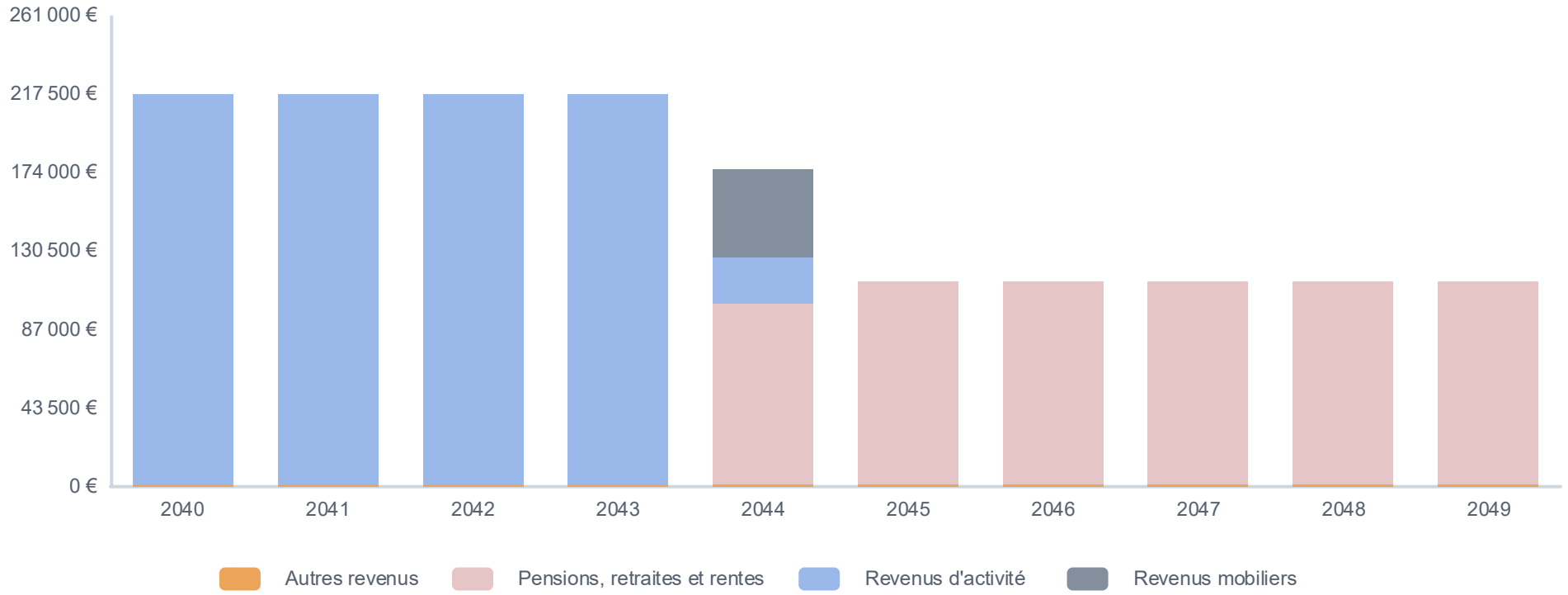

Projection du budget

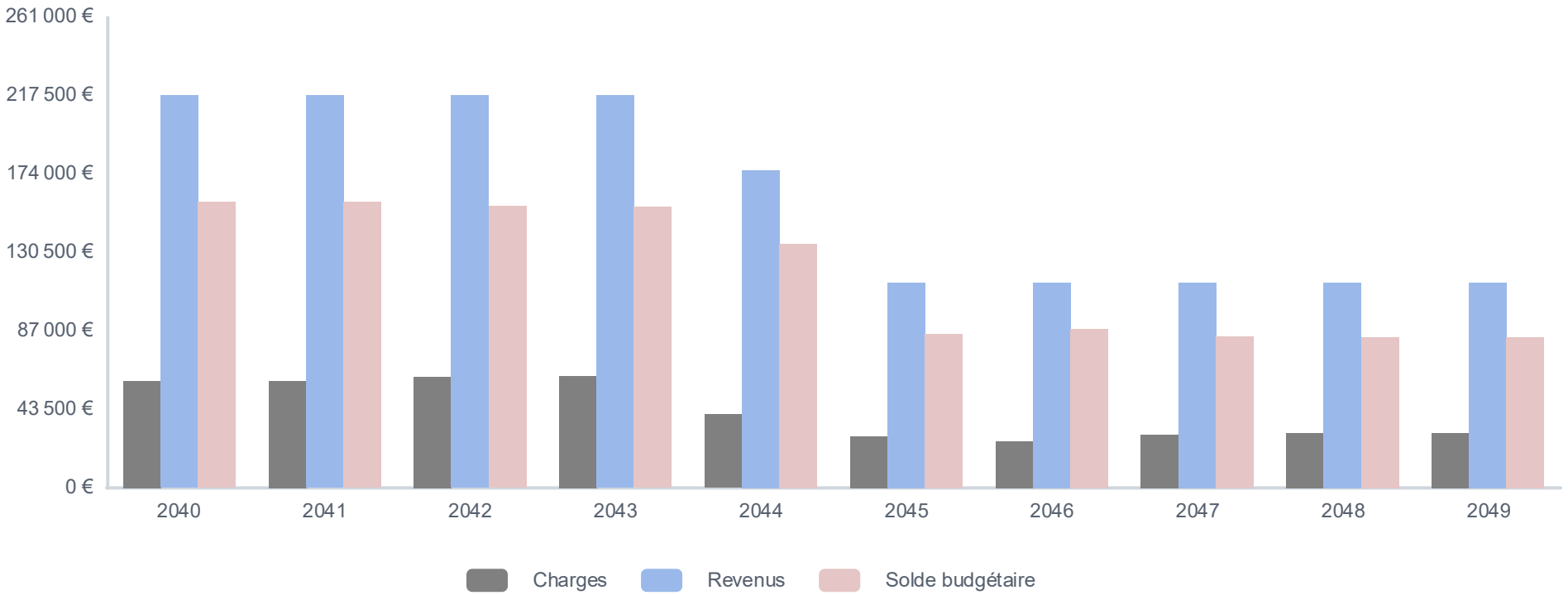

Détail du budget

Désignation	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048
Total des revenus	217 784 €	217 784 €	217 784 €	217 784 €	176 272 €	113 940 €	113 940 €	113 940 €	113 940 €
Total des charges	59 191 €	59 191 €	61 427 €	61 934 €	40 713 €	28 490 €	25 789 €	29 657 €	30 333 €
Solde budgétaire	158 592 €	158 592 €	156 356 €	155 850 €	135 560 €	85 451 €	88 152 €	84 283 €	83 608 €
Solde budgétaire cumulé (1)	158 592 €	320 356 €	483 120 €	648 632 €	797 164 €	898 559 €	1 004 681 €	1 109 058 €	1 214 847 €
Besoins couverts (Revenus/Charges)	> 200 %	> 200 %	> 200 %	> 200 %	> 200 %	> 200 %	> 200 %	> 200 %	> 200 %

IMPOT SUR LE REVENU

Compte tenu des données que vous nous avez communiquées sur votre situation et vos revenus en 2025, nous avons procédé au calcul de l'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux.

Impôt sur le revenu 2025	7 967 €
Contributions sociales (à payer avec l'impôt sur le revenu)	0 €
Revenu fiscal de référence	187 130 €

Votre nombre de parts est égal à 3,00.

- Vous êtes marié
- Vous avez 2 enfants mineurs célibataires.

Revenus déclarés	216 508 €
Revenu Brut Global	196 115 €
Base imposable après application des abattements spécifiques à chaque revenu	196 115 €
Charges déductibles du revenu global	-24 402 €
Revenu net imposable au sens du Code Général des Impôts	171 713 €
Impôt sur les revenus soumis au barème	39 071 €
Réductions d'impôt	-28 978 €
Autres imputations (y compris les crédits d'impôt)	-2 126 €
Impôt sur le revenu	7 967 €
Retenue à la source prélevée en 2025 par vos verseurs de revenus	-13 838 €
Solde de l'impôt sur les revenus 2025	-5 872 €
Prélèvements sociaux dus	0 €
Montant remboursé au titre de l'année 2025	5 872 €

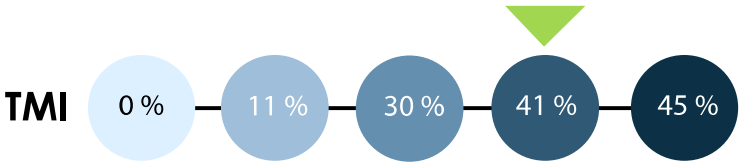

> Votre Taux Marginal d'Imposition (TMI) c'est-à-dire le taux appliqué sur la dernière tranche d'imposition est de 41,00 %.

Le seuil de votre tranche d'imposition c'est-à-dire le montant en dessous duquel vous serez taxé au taux marginal inférieur est de **169 156 €** et le plafond est de **363 834 €**. Vous disposez donc d'une marge disponible de **192 121 €** avant d'être imposé dans la tranche supérieure.

Détail des charges

Désignation	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048
Impôts et taxes	45 954 €	45 954 €	48 190 €	48 697 €	27 475 €	15 253 €	12 551 €	16 420 €	17 096 €
Impôt sur le revenu (IR)	45 954 €	45 954 €	48 190 €	48 697 €	27 475 €	15 253 €	12 551 €	16 420 €	17 096 €
Prélèvement à la source IR	46 983 €	46 983 €	47 487 €	48 498 €	28 288 €	23 133 €	18 589 €	17 914 €	17 914 €
Solde d'IR de l'année précédente	-1 028 €	-1 028 €	703 €	198 €	-813 €	-7 880 €	-6 038 €	-1 494 €	-819 €
Impôt sur la Fortune Immobilière	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Charges déductibles du Revenu Imposable	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €
Déductions diverses	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €	8 984 €
Charges ouvrant droit à réduction d'impôt	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €
Emploi d'un salarié à domicile (crédit d'impôt)	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €	4 253 €
Total de vos charges	**59 191 €**	**59 191 €**	**61 427 €**	**61 934 €**	**40 713 €**	**28 490 €**	**25 789 €**	**29 657 €**	**30 333 €**

Désignation	2049
Impôts et taxes	17 096 €
Impôt sur le revenu (IR)	17 096 €
Prélèvement à la source IR	17 914 €
Solde d'IR de l'année précédente	-819 €
Impôt sur la Fortune Immobilière	0 €
Charges déductibles du Revenu Imposable	8 984 €
Déductions diverses	8 984 €
Charges ouvrant droit à réduction d'impôt	4 253 €
Emploi d'un salarié à domicile (crédit d'impôt)	4 253 €
Total de vos charges	**30 333 €**

RETRAITE

Cette estimation a été effectuée en prévision d'un départ à la retraite de Thomas MODÈLE à **64 ans (le 1er mai 2044)** et de Nathalie MODÈLE à **64 ans (le 1er janvier 2044)**.

	Thomas	Nathalie
Dernier revenu professionnel (1)	6 442 €	2 611 €
Retraites nettes mensuelles	3 038 €	6 351 €
Pensions - Régime(s) de base	1 232 €	283 €
Pensions - Régime(s) complémentaire(s)	1 806 €	140 €
Rentes épargne retraite	0 €	5 928 €
Taux de remplacement des revenus	47 %	> 200 %
Pension de réversion nette de charges sociales (2)	1 897 €	3 805 €
Taux de réversion	62 %	60 %

(1) Le taux de charges applicable sur votre revenu professionnel brut correspond aux charges couramment constatées pour votre profession.
(2) Montant non plafonné, pour un décès survenant après le départ en retraite.

Le graphique suivant met en évidence l'évolution de vos revenus suite à vos départs en retraite.

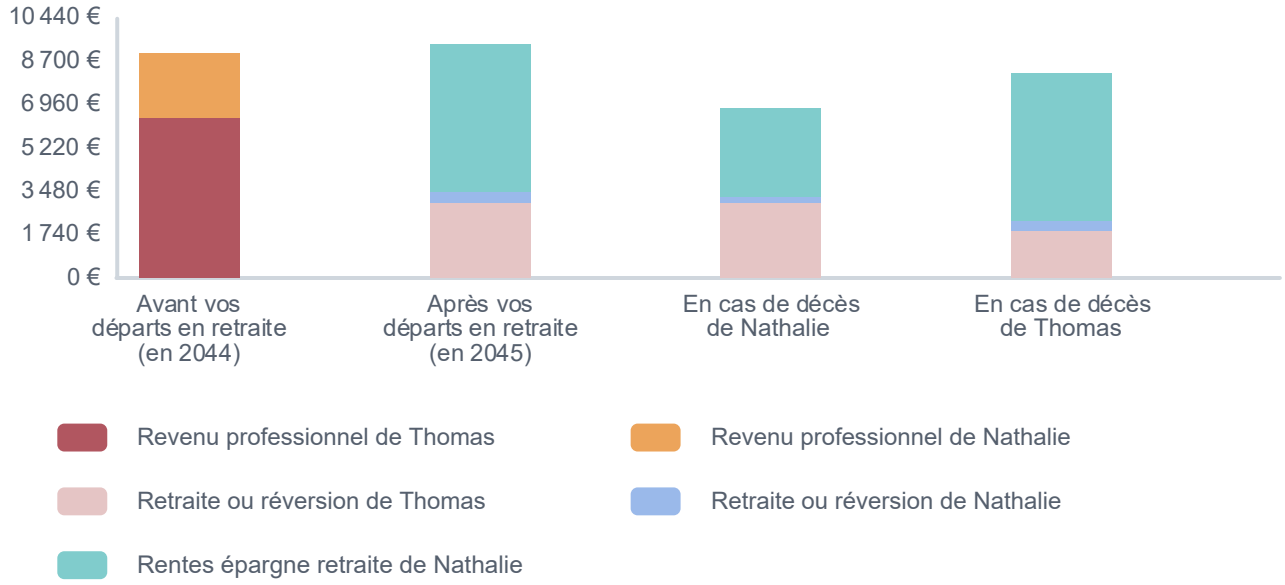

Thomas MODÈLE

Départ à l'âge de ...	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans
Retraites nettes mensuelles (1)	1 497 €	1 649 €	3 038 €	3 289 €	3 548 €
Taux de remplacement (2)	23 %	26 %	47 %	51 %	55 %

Nathalie MODÈLE

Départ à l'âge de ...	62 ans	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans
Retraites nettes mensuelles (1)	6 053 €	6 060 €	6 351 €	6 374 €	6 398 €
Taux de remplacement (2)	232 %	232 %	243 %	244 %	245 %

(1) Retraites nettes mensuelles servies par les régimes obligatoires et issues des contrats collectifs et personnels.
(2) Ce taux de remplacement n'intègre pas les pensions et rentes épargne retraite dont les montants ne sont pas connus pour un départ en retraite différent de celui fixé.

RECONSTITUTION DE CARRIERE

Nathalie MODÈLE

Données personnelles

Nathalie MODÈLE, vous êtes née le 1er janvier 1980
Vous êtes mariée, vous avez 2 enfants, dont aucun ne sera à votre charge à votre départ en retraite.

Carrière

Vous avez exercé ou vous exercez les activités professionnelles suivantes :

01/01/1998 - 31/12/1998	Salarié non cadre	COLLECTIVITÉ LOCALE
02/08/1999 - 29/08/1999	Salarié non cadre	AGENCE D'INTÉRIM
01/01/2000 - 30/11/2000	Salarié non cadre	ACTIVITÉ SALARIÉE
01/01/2001 - 31/12/2001	Salarié non cadre	AGENCE D'INTÉRIM
28/05/2001 - 29/10/2001	Salarié non cadre	AGENCE D'INTÉRIM
28/06/2002 - 28/08/2002	Salarié non cadre	AGENCE D'INTÉRIM
01/01/2003 - 30/07/2003	Salarié non cadre	AGENCE D'INTÉRIM
30/08/2004 - 20/09/2005	Salarié cadre	AGENCE D'INTÉRIM
18/05/2005 - 10/06/2005	Salarié non cadre	AGENCE D'INTÉRIM
18/06/2005 - 25/09/2005	Inactif (chômage)	CHÔMAGE
26/09/2005 - 31/12/2005	Salarié non cadre	SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE
01/01/2006 - 30/12/2006	Salarié cadre	SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE
01/01/2007 - 29/02/2008	Salarié cadre	SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE
10/03/2008 - 30/09/2013	Salarié cadre	INDUSTRIE CHIMIQUE, FRANCE
22/09/2010 - 11/01/2011	Salarié cadre	MALADIE, ACCIDENT DU TRAVAIL
01/01/2014 - 31/12/2043	Inactif (sans validation de droits)	Frontalier SUisse

Vous envisagez de partir à la retraite le 1er janvier 2044.

NOMBRE DE TRIMESTRES D'ASSURANCE

Nathalie MODÈLE

Année	Revenus annuels	Coût d'acquisition (1)	Trimestres cotisés (Assurance Retraite)	Trimestres assimilés (2)	Trimestres tous régimes confondus (3)
1998	499 €	1 202 €	0	0	0
1999	832 €	1 226 €	0	0	0
2000	2 294 €	1 242 €	1	0	1
2001	4 014 €	1 281 €	3	0	3
2002	3 758 €	1 334 €	2	0	2
2003	935 €	1 366 €	0	0	0
2004	4 244 €	1 438 €	3	0	3
2005	16 891 €	1 522 €	4	2	4
2006	25 095 €	1 606 €	4	0	4
2007	25 726 €	1 654 €	4	0	4
2008	30 674 €	1 688 €	4	0	4
2009	30 485 €	1 742 €	4	0	4
2010	31 539 €	1 772 €	4	0	4
2011	25 297 €	1 800 €	4	0	4
2012	34 898 €	1 844 €	4	0	4
2013	30 355 €	1 886 €	4	0	4
2014			0	0	0
2015			0	0	0
2016			0	0	0
2017			0	0	0
2018			0	0	0
2019			0	0	0
2020			0	0	0
2021			0	0	0
2022			0	0	0
2023			0	0	0
2024			0	0	0
2025			0	0	0
2026			0	0	0
2027			0	0	0
2028			0	0	0
2029			0	0	0
2030			0	0	0
2031			0	0	0
2032			0	0	0
2033			0	0	0
2034			0	0	0
2035			0	0	0
2036			0	0	0
2037			0	0	0
2038			0	0	0
2039			0	0	0
2040			0	0	0
2041			0	0	0
2042			0	0	0
2043			0	0	0
Total			**45**	**2**	**45**

(1) Revenu nécessaire pour cotiser un trimestre auprès de l'Assurance Retraite.
(2) Les trimestres assimilés correspondent à des périodes non travaillées, notamment les périodes de maladie, invalidité...
(3) Total des trimestres validés, hors rachats et trimestres de majoration, limités à 4 par an sauf pour les clercs de notaires.

DETAIL DES PRESTATIONS RETRAITE

Nathalie MODÈLE

L'estimation de votre retraite vous permet d'anticiper une éventuelle baisse de votre train de vie après votre cessation d'activité et de prendre dès à présent les dispositions adaptées.
Vos prestations sont estimées selon un départ en retraite le 01/01/2044 (soit 64 ans).
Selon les informations communiquées, votre retraite nette mensuelle s'élèverait à 423 €, votre dernier revenu net mensuel à 2 611 € soit un taux de remplacement de 243 %.

Prestations versées par les régimes obligatoires

REGIME / CAISSE	Nb. de points	Valeur du point	Retraite théorique mensuelle	Coefficient (1)	Major. / enfants	Retraite versée mensuelle	Taux de réversion
Assurance Retraite			366 €	0,8500	0,00 %	311 €	54 %
AGIRC-ARRCO	1 702	1,4386	177 €	0,8800	0,00 %	157 €	60 %
Total régimes de base						311 €	
Total régimes complémentaires						157 €	
Total régimes obligatoires brut						**468 €**	

Pension des régimes obligatoires nette mensuelle	**423 €**
Réversion maximale brute (2)	274 €
Réversion maximale nette	249 €

(1) Le coefficient est égal à 1 lorsque le taux plein est appliqué, il peut être majoré (surcote) ou minoré (décote).
(2) La réversion maximale correspond au montant que percevrait votre conjoint à votre décès, sans tenir compte des conditions de ressources personnelles du conjoint, ni du partage entre les ex-conjoints.

Retraites nettes mensuelles

Votre pension des régimes obligatoires sera complétée par des rentes de contrats collectifs ou personnels.

Pension des régimes obligatoires nette mensuelle	**423 €**
AVS	2 192 €
Pilier II	3 736 €
Retraites nettes mensuelles	**6 351 €**

PREVOYANCE

Nous avons étudié vos garanties en cas de survenance du risque le 01/07/2026.

Garanties décès de Thomas

Besoin à couvrir en capital : 198 885 €

Capitaux décès
33 040 €

Besoin à couvrir
198 885 €

Le besoin en capital est estimé à 3 ans de revenus nets, soit 231 925 €. Il est couvert à hauteur de 33 040 € :
Des capitaux décès seront versés au titre des régimes obligatoires (3 460 €) et contrats individuels (29 580 €).

Besoin à couvrir en revenus : 61 703 €

Pension de conjoint
15 605 €

Rentes éducation
0 €

Besoin à couvrir
61 703 €

Le besoin en revenus est estimé à 100 % du revenu net annuel, soit 77 308 €. Il est couvert à hauteur de 15 605 € bruts par an :
Des pensions de conjoint seront versées au titre des régimes obligatoires.

Garanties décès de Nathalie

Besoin à couvrir en capital : 0 €

Capitaux décès
47 850 €

Besoin à couvrir
0 €

Le besoin en capital est estimé à 3 ans de revenus nets, soit 0 €. Il est couvert à hauteur de 47 850 € :
Des capitaux décès seront versés au titre des contrats individuels.

Pensions de conjoint : 1 491 €

Des pensions de conjoint seront versées au titre des régimes obligatoires.

SYNTHESE SUCCESSION

Aucune option de donation au dernier vivant n'a été renseignée au profit de Madame Nathalie MODÈLE.

> En présence de descendants communs uniquement, le conjoint survivant a le choix de recevoir la totalité des biens en usufruit ou le quart en pleine propriété.

Nous avons supposé qu'en cas de décès de Monsieur Thomas MODÈLE, Madame Nathalie MODÈLE recevrait la totalité de la masse successorale en usufruit.

> Les hypothèses de répartition de l'héritage indiquées ci-dessus seront applicables à défaut de dispositions testamentaires contraires.

A l'issue des deux décès, vos héritiers devront s'acquitter d'un montant total de 89 834 € de droits de succession.

Succession de Thomas MODÈLE (première transmission)

	Héritage brut (1)	Droits de Succession	Donations nettes	Capitaux décès nets	Transmission nette
Nathalie	220 301 €	0 €	0 €	33 040 €	253 341 €
Hugo	73 434 €	0 €	0 €	0 €	73 434 €
Léa	73 434 €	0 €	0 €	0 €	73 434 €
Total	**367 169 €**	**0 €**	**0 €**	**33 040 €**	**400 209 €**

(1) L'héritage correspond ici à la valeur des biens reçus en usufruit, nue-propriété ou pleine propriété après application d'un coefficient. Ce coefficient (de nature fiscale) est fonction de l'âge de l'usufruitier pour les parts reçues en usufruit et en nue-propriété.

Succession de Nathalie MODÈLE (seconde transmission)

	Héritage brut (1)	Droits de Succession	Donations nettes	Capitaux décès nets	Réunion de l'usufruit	Transmission nette
Hugo	319 441 €	44 917 €	0 €	23 925 €	110 151 €	408 600 €
Léa	319 441 €	44 917 €	0 €	23 925 €	110 151 €	408 600 €
Total	**638 884 €**	**89 834 €**	**0 €**	**47 850 €**	**220 301 €**	**817 200 €**

(1) L'héritage correspond ici à la valeur des biens reçus en usufruit, nue-propriété ou pleine propriété après application d'un coefficient. Ce coefficient (de nature fiscale) est fonction de l'âge de l'usufruitier pour les parts reçues en usufruit et en nue-propriété.

VOS OBJECTIFS ET NOS PRECONISATIONS

Lors de nos entretiens, vous nous avez fait part de vos attentes concernant la gestion de votre patrimoine.

> Ces objectifs ont conditionné l'analyse de votre situation ainsi que nos préconisations. Ils sont déterminants dans l'élaboration de la stratégie que nous vous proposons.

Réduire vos impôts sur le revenu

Votre bilan patrimonial révèle un montant d'impôt sur le revenu de **7 967** euros
Vous vous situez dans la tranche marginale d'imposition **de 41 %** (vous bénéficiez actuellement de **3 parts**).

Notre préconisation

Optimisation fiscale par le Plan d'Épargne Retraite (PER)

Avec un versement annuel de 17 400 € jusqu'à votre retraite, vous construisez un capital estimé à environ **399 672 €** avec une vision retraite , basé sur un rendement moyen de 3,05 %.

Le gain d'impôt estimé est de 129 978 €

La mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite (PER) constitue un levier patrimonial efficace pour réduire votre imposition tout en préparant votre avenir.

Les versements volontaires effectués sur votre PER sont **déductibles** de votre revenu imposable, dans la limite de votre plafond fiscal disponible.

Cette déduction engendre une **économie d'impôt immédiate**, proportionnelle à votre tranche marginale d'imposition, tout en permettant de capitaliser une épargne destinée à compléter vos revenus futurs.

Le PER combine ainsi optimisation fiscale à court terme et constitution d'un capital retraite à long terme, dans un cadre juridique et fiscal sécurisé.

Organisation et diversification de votre épargne

L'organisation et la diversification de votre épargne sont essentielles pour optimiser la gestion de votre patrimoine.

Grâce à l'audit patrimonial déjà effectué, nous avons identifié les leviers nécessaires pour structurer votre épargne en fonction de vos objectifs à court, moyen et long terme.

La diversification de vos investissements entre différents supports (actions, obligations, SCPI, assurance-vie, etc.) permet de réduire les risques et d'optimiser les rendements, tout en tenant compte de la fiscalité et des besoins de liquidité spécifiques à votre situation.

Notre préconisation

Comptes suisses, livret A, LDD, PEL, CEL … Comment revoir l'organisation

Repenser l'allocation de votre épargne pour la rendre plus performante et mieux adaptée à vos objectifs financiers